

Géographie physique du département

Généralités

La Seine-et-Marne doit son nom aux deux grands cours d'eau qui la traversent d'Est en Ouest. Le département s'étend sur près de 600 000 ha, soit sensiblement la moitié de l'Île-de-France. Ses espaces naturels, surfaces agricoles et boisées, au relief modéré, couvrent plus de 80% de sa surface. Le département bénéficie d'une localisation privilégiée sur le plan économique. Située aux portes de Paris, la frange Ouest de la Seine-et-Marne est un point de passage quasiment obligé entre d'une part, l'Île-de-France et les régions de l'est et du sud de la France et d'autre part, vers les États européens voisins. La frange Est du département apparaît en revanche plus enclavée. Espace rural par excellence hier, la Seine-et-Marne doit aujourd'hui concilier un espace urbain dense, qui fait partie de l'agglomération parisienne ou se trouve à son contact direct, et un espace rural encore très étendu mais parfois en prise avec l'urbanisation.

Caractérisé par ses vallées nombreuses mais jamais profondes, ses plateaux doucement ondulés ou animés par de vastes et riches plaines agricoles, le relief modéré du département confère aux paysages un attrait incontestable.

La situation géographique du département

Le département est limité au nord par le Val-d'Oise, l'Oise et l'Aisne, à l'est par la Marne et l'Aube, au sud par l'Yonne et le Loiret, à l'ouest par l'Essonne, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. Il appartient à la partie centrale du Bassin Parisien. On y retrouve donc les mêmes structures géologiques : alternance de couches dures calcaires et de couches tendres argileuses ou sableuses, qui se relèvent en allant vers l'est.

La Seine-et-Marne est essentiellement composée, sur le plan topographique, de plateaux parcourus par un réseau hydrographique assez important, réparti selon deux grands cours d'eau traversant le département d'est en ouest : la Seine au sud, et la Marne au nord. La Seine y reçoit l'Yonne et le Loing. La Seine n'étant pas navigable sur tout son parcours seine-et-marnais, la navigation fluviale emprunte des dérivations entre Villiers-sur-Seine et Beaulieu.

La Marne, navigable, reçoit le Petit Morin et le Grand Morin, ainsi que l'Ourcq. La navigation dans le bassin de la Marne, s'effectue également sur trois canaux : l'Ourcq, le canal de Chalifert et le canal de Chelles. L'altitude, décroissante dans le sens nord-sud va de 130 à 70 m. Le climat de Seine-et-Marne est océanique, avec cependant dans sa partie orientale, l'influence semi-continentale de l'est du pays.

Trois grands sous-ensembles naturels composent le paysage de la Seine-et-Marne :

1. Au nord, autour de Meaux, les régions de la Goële, du Multien et de l'Auxois

2. Au centre, région économique essentielle, la Brie, appuyée sur Melun, puis le Montois, symbolisé par Provins
3. Au sud, autour de Nemours, le Gâtinais.



Au coeur de la Forêt

Les massifs forestiers

Les forêts couvrent 20 % du territoire de la Seine-et-Marne, soit 133 767 hectares. Les 17 000 hectares du massif forestier de Fontainebleau constituent un lieu d'exception, par la nature et la densité de ses richesses biologiques, par la beauté et la diversité de ses sites. Ce vaste espace naturel implanté au coeur de la région la plus urbanisée et la plus peuplée de France, est apprécié par des millions de citoyens (17 millions de visites par an) en quête d'oxygène, de calme et de détente. 28 % de la surface totale boisée est gérée par des collectivités publiques, dont principalement l'Etat. L'ensemble de l'espace forestier de la Seine-et-Marne a toutefois, comme beaucoup d'autres, considérablement souffert de la tempête du 26 décembre 1999, dont les séquelles resteront longtemps visibles.

Les richesses du sous-sol : matériaux, minerais, énergie fossile et surtout eau

Le sous-sol de la Seine-et-Marne recèle des gisements de matériaux importants et indispensables à l'activité économique. Elle recèle 80% des réserves en minerais de l'Ile-de-France. On y trouve des gisements de pétrole qui fournissent au coeur de la Brie, 25 % de la production nationale (0,45 million de tonnes) notamment au Nord-Est de Melun.

Sont également exploités des matériaux comme le gypse, dont 27 % de la production nationale est issue du département de Seine-et-Marne. Les sables siliceux extraits dans le département constituent 25 % de la production française. Les argiles utilisées pour la fabrication d'objets en terre réfractaire et en céramique représentant environ 12 % de la production française proviennent du secteur de Provins. On recense enfin, 150 carrières en activité sur le territoire de la Seine-et-Marne dont la production, notamment de matériaux alluvionnaires et calcaires (11,3 millions de tonnes en 1998) est d'intérêt régional, voire national.

La Seine-et-Marne constitue également l'un des plus grands réservoirs d'eau d'Ile

de France, avec notamment les nappes souterraines du calcaire de Champigny et des sables de Beauce qui sont intensément exploitées, et avec celles de la Seine amont qui pourraient être mises à contribution plus fortement. Ces ressources en eau constituent un enjeu majeur, compte tenu de l'importance de la population à alimenter et de la situation privilégiée de la Seine-et-Marne dans le bassin Seine-Normandie. Il est donc essentiel de les protéger pour en assurer la pérennité et la qualité.

Des risques naturels à prendre en compte

Hormis les feux de forêts dans le massif de Fontainebleau, trois **risques naturels** doivent être signalés : l'inondation, les mouvements de terrain liés aux cavités souterraines ou aux glissements de terrain, et les mouvements de terrain différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles.

L'ampleur potentielle d'une **inondation** et la désorganisation qui pourrait s'en suivre dans les domaines des transports, énergie, approvisionnement en eau potable, réseaux d'épuration nécessitent une vigilance permanente. 15% de la population seraient exposés au risque d'une inondation exceptionnelle. La capacité maximale des quatre barrages réservoirs en amont sur la Seine, la Marne, l'Aube et l'Yonne (835 millions de mètres cubes) est insuffisante pour annuler en totalité, même en début d'hiver, une grande crue de la Seine à Paris. La Bassée offre heureusement une vaste zone d'expansion de crue non urbanisée en Seine et Marne. L'important réseau hydrographique du département et l'étendue de ses massifs forestiers présentent des risques naturels à prévenir : les feux de forêts et les inondations.

Aux risques évoqués ci-dessus, s'ajoutent les mouvements de terrains :

- liés à la présence de carrières souterraines abandonnées peuvent présenter, ponctuellement, des risques d'effondrement.
- différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles ne constituant pas en eux-mêmes une source de danger pour les vies humaines mais ayant généralement des conséquences financières pour les propriétaires des constructions ayant subi des dégâts (principalement les maisons individuelles). Comme l'a démontré la sécheresse de l'été 2003.



La Seine dans la Bassée

Caractère d'espace naturel à protéger

En raison de leur force évocatrice ou de leur identité esthétique, les paysages du département constituent un véritable patrimoine naturel. Très tôt reconnu, ce patrimoine a fait l'objet d'une attention réglementaire suivie, afin de le préserver des dégradations engendrées par l'explosion urbaine. 86 sites sont protégés (soit 50 000 ha) ce qui place sur ce point, la Seine-et-Marne au 2ème rang des départements de l'Île-de-France. Trois pôles patrimoniaux d'excellence : le massif de Fontainebleau et ses alentours, le ru d'Ancoeur avec les environs de Vaux-le-Vicomte et le site de Provins retiennent l'attention des instances chargées de les préserver.

Le département compte également des biotopes variés qui abritent une richesse faunistique et floristique très différente d'un milieu à l'autre. La biodiversité a fait l'objet de nombreux inventaires au cours des dernières années parmi lesquels on peut citer :

- 263 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.), pour une surface de 117 163 ha,
- 3 Zones importantes pour la conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.), couvrant une surface de 80.850 ha,
- 6 sites NATURA 2000 pour une surface de 21 044 ha,
- le Parc naturel régional du Gâtinais Français regroupant 29 communes de Seine-et-Marne,
- 12 arrêtés de biotope sur 17 communes de Seine-et-Marne concernées,
- 4 réserves naturelles volontaires, pour une superficie totale d'environ 200 ha,
- 53 espaces naturels sensibles portant sur une surface d'environ 2 430 ha.